

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arrêtés et décisions portant nomination, titularisation, affectations, franchissement d'échelon, intégrations, réintégrations, suspensions de fonctions et licenciement 372

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décision arrêtant la liste des notables coutumiers destinés à composer la chambre d'annulation du tribunal supérieur d'appel pour l'année 1959. 376

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES MINES, DES
TRANSPORTS ET POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Décisions portant affectations et licenciement. 376

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE,
DE L'ÉCONOMIE ET DU PLAN

Décisions portant affectations. 377

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE
ET DES EAUX ET FORÊTS

1958

21 avril — Arrêté n° 2/D/MA/AG. instituant le tarif prévu par la loi n° 59-25 du 16 mars 1959 fixant les modalités de cession des plantes, semences et produits des établissements gérés par la direction de l'agriculture 377

Décisions portant engagements et affectations. 378

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décisions portant mutations, exclusion temporaire, licenciement et chargeant de cours de spécialités et d'heures de suppléances. 378

ACTES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

1958

24 septembre — Extrait de l'ordonnance n° 58-889 relative à diverses dispositions d'ordre financier (Justice) (Arrêté de promulgation n° 93/PM du 24 avril 1959). 381

1959

7 janvier — Arrêté interministériel fixant le taux de la somme forfaitaire que le demandeur en cassation doit acquitter en application de l'article 38 de la loi du 23 juillet 1947 modifiant l'organisation et la procédure de la cour de cassation, complétée par l'article 3 de l'ordonnance n° 58-889 du 24 septembre 1958 (Arrêté de promulgation n° 93/PM du 24 avril 1959). 380

Arrêté portant affectation. 381

ACTES DU HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU TOGO

ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

Décisions portant affectation et licenciement. 381

ACTES DU HAUT-COMMISSARIAT
GENERAL A DAKAR

Arrêtés portant intégration et nomination. 381

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Nécrologie. 381

Etude de Maître Viale 382

Tribunal Supérieur d'Appel du Togo (Audiences de vacations) 382

Rectificatif 382

ACTES DU GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE DU TOGO

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

PRÉSIDENTE DU CONSEIL

DECRET N° 59-79 du 28 avril 1959 transférant à Hihétro le chef-lieu de la subdivision de l'Akposso-plateau.

Le Premier Ministre,

Vu l'ordonnance n° 58-1376 du 30 décembre 1958, portant statut de la République togolaise;

Vu la loi togolaise n° 56-2 du 18 septembre 1956, modifiée par la loi n° 57-13 du 28 mars 1957, déterminant les pouvoirs du Gouvernement de la République du Togo et ceux réservés à la Chambre des Députés;

Vu le décret n° 57-44 du 3 avril 1957 déterminant les attributions de Premier Ministre, notamment en son article 5;

Vu l'arrêté n° 401/AP du 9 juin 1951 portant établissement de la subdivision de l'Akposso-Plateau;

Vu le procès-verbal en date du 18 novembre 1958 des chefs et notables de l'Akposso;

Sur proposition du Ministre d'Etat, chargé de l'Intérieur, de l'Information et de la Presse;

Le conseil des ministres entendu;

DECRETE :

ARTICLE PREMIER. — Le chef-lieu de la subdivision de l'Akposso précédemment fixé à Atakpamé, est transféré à Hihétro.

ART. 2. — Le Ministre d'état, chargé de l'intérieur est chargé de l'application du présent décret qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Lomé, le 28 avril 1959

S. E. OLYMPIO

Par le Premier Ministre,

Le Ministre d'état, chargé de l'intérieur,

PAULIN FRETAS